



COMMUNIQUE

La CGT condamne l'homophobie

La CGT combat toutes les discriminations, notamment celle envers les personnes LGBT (lesbienne, gay, bi, trans).

Le Conseil des prud'hommes de Paris, dans un jugement récent, n'a reconnu ni la discrimination, ni les propos homophobes tenus par un employeur contrairement à l'avis du défenseur des droits.

Pire, les juges se sont laissé à exprimer des préjugés homophobes dans leur décision : *«le terme de PD employé par le manager ne peut être retenu comme propos homophobe car il est reconnu que les salons de coiffure emploient régulièrement des personnes homosexuelles, notamment dans les salons de coiffure féminins, sans que cela ne pose de problèmes»*.

Or, il est évident que le terme « PD » est un terme et une injure homophobe vexatoire envers les personnes homosexuelles.

Ce jugement est d'autant plus déroutant que la collégialité reste le meilleur rempart contre la partialité.

Les insultes homophobes sont bien trop souvent banalisées. Les discriminations dans le milieu professionnel, en l'occurrence celles liées à l'orientation sexuelle, sont très fréquentes aussi. Malgré une évolution législative en la matière, les personnes LGBT sont pénalisées et à l'embauche, dans leur déroulé de carrière, au niveau des rémunérations...Des statistiques confirment cet état de faits.

Cette stigmatisation est intolérable, la CGT, continuera à combattre toutes les formes de dominations, de discriminations, dont celles envers les personnes LGBT.

Montreuil le 8 avril 2016